Archives parlementaires

Ouverture de la séance du 26 février 1791 au soir

Citer ce document / Cite this document :

Ouverture de la séance du 26 février 1791 au soir. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIII - Du 6 février 1791 au 9 mars 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 536;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_23_1_10344_t1_0536_0000_1

Fichier pdf généré le 07/07/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. DUPORT.

Séance du samedi 26 février 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures et demie du soir.

M. **Boussion**, *député de Lot-et-Garonne*. Je suis chargé, Messieurs, de vous exposer les sages mesures prises par notre département, non seulement pour arrêter des insurrections partielles, s'opposer à des insurrections générales, mais pour éclairer le peuple trompé par les ennemis de la Constitution.

Dans les circonstances critiques où s'est trouvé le département, il a cru devoir déployer tout l'appareil de la force que la Constitution a mise en son pouvoir, et envoyer même des commissaires civils dans les divers cantons qui étaient menacés d'invasion par les malveillants qui ravageaient le Quercy. Il a cru aussi, pour parvenir avec plus de facilité à ramener l'ordre, devoir faire une proclamation qui a produit le meilleur effet. Je puis vous assurer, Messieurs, que la surveillance du département sera infatigable pour déjouer les menées de ceux qui espèrent vainement renverser l'édifice que vous avez élevé sur les ruines du despotisme.

Le département, dans les adresses qu'il fait parvenir à l'Assemblée et que je lui remettrai, fait l'éloge de la conduite patriotique du régiment de Royal-Pologne, de la gendarmerie nationale, des commissaires civils et des gardes nationales, dont le département a été obligé d'arrêter le civisme, le sort ayant seul décidé la préférence pour se porter sur les frontières du Quercy, et voler au secours de nos frères.

Je suis encore chargé, Messieurs, de solliciter de l'Assemblée le renvoi d'une adresse du département au comité militaire, tendant à obtenir 18 brigades de gendarmerie nationale et des canons, afin qu'elle soit prise en considération, d'après la position du département, dont les communications sont difficiles à cause des montagnes, bois et surtout des mauvais chemins qui pourraient favoriser les ennemis du bien public.

Je remettrai aussi à l'Assemblée une adresse qui renferme les sentiments civiques et les dispositions patriotiques du département du Lot-et-Garonne, avec l'extrait des délibérations et arrêtés qu'il a pris pendant la durée des troubles, et la correspondance qu'il a tenue avec les divers corps administratifs, les chefs des troupes, gardes nationales et gendarmerie nationale.

Je fais hommage, en son nom à l'Assemblée, de sa proclamation amicale et fraternelle aux habitants de campagne, dont les principes sont conformes à la Constitution.

Je finis en demandant que M. le Président soit autorisé, au nom de l'Assemblée nationale, d'écrire une lettre de satisfaction au département sur la conduite qu'ont tenue le régiment de Royal-Pologne, la gendarmerie nationale, les commissaires civils, les gardes nationales et le département, et qu'une lettre soit adressée aux corps et personnes respectives.

(Ces différentes propositions sont décrétées.)

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.

M. **le Président** donne lecture d'une *lettre de M. de France, juge de paix du canton de Rebais*, qui annonce que, sur 200 citations faites à son tribunal, depuis le 26 décembre dernier, jour de son installation, 10 tout au plus ont été portées au tribunal du district, les autres ont été amiablement arrangées et très peu ont subi un jugement.

Un de MM. les secrétaires donne lecture d'une *adresse de la société des amis de la Constitution établie à Beauvais*, qui assurent l'Assemblée que, malgré tous les efforts réunis du fanatisme et du despotisme, l'amour de la patrie et la raison triomphent, et les décrets de l'Assemblée nationale s'exécutent.

« Malgré les efforts réunis du despotisme et du fanatisme, disent les amis de la Constitution établis à Beauvais, c'est aux acclamations d'un peuple nombreux que les électeurs du département de l'Oise viennent d'élever à l'épiscopat les vertus pastorales et civiques réunies dans un de nos honorables membres.

« Vous touchez au terme de vos travaux, et la reconnaissance du peuple français va vous être à jamais acquise ; mais pour assurer le maintien de cette belle Constitution, il devient pressant de prendre les précautions indiquées par une sage prévoyance. Les despotes qui nous environnent semblent prendre de l'ombrage de la liberté que la France a conquise. Toutes les vraisemblances annoncent des projets hostiles, concertés avec nos ci-devant princes, sourds à la voix de la patrie qui les rappelle. *Vivre libre ou mourir* est devenu le cri de ralliement de la nation. Cette devise, imprimée dans nos cœurs, se lit sur ses drapeaux d'un bout à l'autre de l'Empire ; mais elle ne pourrait opposer à nos ennemis qu'un courage stérile par le dénuement d'armes, si vous ne faites exécuter le décret qui ordonne la prompte répartition de 97,000 fusils aux gardes nationales du royaume.

« L'ordre pour la levée des troupes auxiliaires compris dans votre décret n'est pas encore parvenu aux départements. Nous vous demandons de ne pas souffrir un plus long retard dans l'exécution de ce décret, que l'approche du printemps rend tous les jours plus instante ; l'organisation si ardemment désirée des gardes nationales cause partout de l'impatience et de l'inquiétude ; vous avez annoncé une formation d'une compagnie de volontaires destinés à voler où le service de la patrie les appellera. Ils n'attendent que le décret pour en presser l'exécution et se rendre propres à leurs honorables fonctions par les services auxquels ils se livreront avec zèle.

« Hâtez-vous, au nom de la patrie, de prononcer le décret qui, au lieu d'une multitude confuse d'hommes sans instruction et sans armes, présentera aux ennemis du dehors et *de l'intérieur* la masse imposante d'un corps de citoyens redoutables par leur courage, leurs armes et leur discipline.

« Vous avez fait le bonheur de la France : occupez-vous, sans perdre de temps, d'assurer son repos. » (*Applaudissements.*)

Un de MM. les secrétaires donne lecture d'une *adresse des amis de la Constitution de Château-Thierry*, contenant l'hommage de leur respect, de leur dévouement et des mesures qu'ils prennent pour soutenir et propager le civisme et l'esprit public. Ils offrent leurs soins et leurs travaux